

Banques de données sur les Systèmes Financiers Décentralisés

BIM n° 87 - 17 octobre 2000
Karin BARLET

Un message du coordonnateur du PASMEC nous annonçait au début du mois de juillet (espacefinance, 11/07/00) la publication de la nouvelle série des banques de données sur les systèmes financiers décentralisés des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Il s'agit de la 4^{ème} version de ces publications et pour la première fois, l'actualisation à fin 1998 a été réalisée sur la base de l'information financière des IMF communiquée aux autorités de tutelle comme l'exige le cadre réglementaire en vigueur dans l'UMOA.

Le but de ce BIM est de faire connaître plus en détail le contenu de ces banques de données, à travers le cas particulier d'un des pays traités, à savoir le Mali. Sans revenir sur les objectifs de ces banques de données présentés par Luc Vandeweerd dans son message, nous abordons ci-dessous l'organisation de ces documents et présentons les points principaux de celui consacré au Mali.

L'organisation des banques de données est la même pour tous les pays. Le plan adopté est le suivant :

■ **Partie I : environnement économique et social**

Données générales

Evolution économique récente

L'emploi

La production

■ **Partie ii : les systèmes de financement décentralisés du pays considéré**

I. Données générales

Typologie des SFD

Evolution du nombre de SFD

Evolution de la situation juridique des SFD

II. Evolution du sociétariat

III. Opérations financières des SFD

Evolution des ressources

Evolution des emplois

IV. Analyse des performances des SFD

Analyse financière des opérations des SFD

Analyse de l'impact en terme d'emploi

La couverture géographique des SFD dans le pays considéré

V. Les relations des SFD avec l'environnement

Les relations avec l'Etat

Relations entre SFD

Relations avec le système bancaire

Conclusion

■ Partie iii : Annexes

Eléments statistiques

Données générales

Données relatives aux ressources

Données relatives aux emplois

Placements auprès des banques et autres

Produits d'exploitation

Charges d'exploitation

Tableau des effectifs

Répertoire des adresses des SFD

Banque de données sur le Mali

Situé en zone sahélienne, le Mali est en superficie le deuxième pays de l'UMOA après le Niger. La population malienne est en majorité rurale (72 % contre 28 % pour la population urbaine). Les carences en matière d'éducation et de formation sont très importantes, puisque la population est très peu alphabétisée, le taux d'alphabétisation des adultes atteignant seulement 35,5 %. La population active est occupée à 86 % dans le secteur agricole et à 12 % dans le secteur tertiaire ; l'industrie quant à elle ne représente que 2 % des actifs, ce qui reflète bien l'atrophie de ce secteur économique. Le secteur informel joue un rôle essentiel dans la mesure où il est pourvoyeur d'emplois de type précaire mais générateurs de revenus, et représente environ 80 % du « marché de l'emploi ».

Le cadre juridique réglementant les activités des SFD au Mali est défini par la loi du 15 août 1994. Il distingue deux grandes catégories de structures : les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (qui doivent demander un agrément au ministère des Finances) et les autres institutions.

Les principales institutions de type épargne et crédit au Mali font référence aux modèles Raiffeisen et Desjardins. Elles se caractérisent par le fait que l'épargne y est généralement préalable au crédit. Sont classées dans cette catégorie les expériences telles que KAFO JIGINEW, NYESIGISO, les Caisses Rurales Mutualistes du Delta Niono, JEMENI et KONDO JIGIMA.

A côté de ces structures « classiques » se développent des expériences utilisant, dans des proportions variables, des ressources extérieures au milieu pour financer les crédits, et dont le mode d'organisation est très largement influencé par la structuration des groupes cibles. Les réseaux des Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) en sont un bon exemple.

Les autres institutions doivent signer une convention d'exercice spécifique avec le ministère des Finances ; elles regroupent deux types de structures :

- > les organisations ayant comme activité unique ou principale la distribution de crédit ;
- > les organisations pour lesquelles l'octroi de crédit est une activité secondaire.

Les premières sont des systèmes qui ont fait du crédit leur activité centrale, sans le lier obligatoirement à la constitution préalable d'une épargne, et avec des nuances selon les spécificités locales. Certaines font référence, dans leur mode opératoire, au modèle Grameen Bank, notamment en ce qui concerne la constitution de groupes solidaires dont les membres se cautionnent mutuellement. D'autres, fortement soutenues par l'aide extérieure, ont pour vocation le financement de la microentreprise urbaine en général et des femmes en particulier. Ces expériences sont représentées par CANEF, NTM/MOPTI, PAAF/MISELI à Bamako, FAAF-LAYIDU dans chaque capitale régionale.

Les secondes – projets à volet crédit – sont également assez diverses. Les volets crédit de certains projets se distinguent peu des types d'expériences précédemment cités. Le souci de prendre en considération les enseignements des expériences passées, lié à une volonté de pérennisation, a conduit quelques projets à volet crédit non seulement à structurer ce volet dans la perspective d'une mutualisation en confiant la gestion à un réseau d'épargne et de crédit existant, mais également à expérimenter directement la mise en place de caisses d'épargne et de crédit.

Au Mali, six structures ont obtenu l'agrément du ministère des Finances : KAFO JIGINEW, FDV/CRMD NIONO, NYESIGISO, JEMENI, KONDO JIGIMA et FASO JIGI. Ces six structures regroupent 229 institutions de base, soit 54 % de l'ensemble des institutions de base des mutuelles d'épargne et de crédit du pays.

Concernant l'évolution des crédits, le nombre de crédits en cours est en hausse constante depuis 1996 (croissance de 44,1 % en 1997, de 10 % en 1998). L'encours des crédits a également fortement augmenté, à un rythme encore supérieur ; le montant moyen des crédits évolue à la hausse.

Les structures de crédit direct accordent en moyenne des prêts plus élevés que les institutions d'épargne et de crédit. Cette différence peut s'expliquer par les politiques de crédit mises en œuvre, qui paraissent plus sévères dans les structures mutualistes qui exigent généralement une certaine ancienneté du membre sollicitant le crédit et un montant d'épargne préalable.

Trois structures (KAFO JIGINEW, CVECA-ON et NYESIGISO) ont octroyé à elles seules 55 % des crédits de l'année 1998. En comparant avec la situation des dépôts, il apparaît que KAFO JIGINEW et NYESIGISO sont les acteurs les plus importants de la microfinance au Mali, toutes opérations financières confondues.

Les flux financiers générés par les opérations des SFD au Mali sont en constante augmentation. L'évolution de l'encours des crédits sur la période 1996-1998 est plus rapide que celle de l'épargne collectée. La fonction crédit dans les SFD apparaît ainsi de plus en plus dynamique, même si les structures doivent encore réfléchir à la mise en place d'une politique de taux d'intérêt conforme à la réglementation en vigueur et renforcer par ailleurs les moyens de recouvrement des prêts octroyés.

En ce qui concerne la couverture géographique, les interventions des SFD se localisent principalement au niveau du district de Bamako et dans la région de Segou ; viennent ensuite les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Mopti. Les autres régions ne sont quasiment pas couvertes. Cette situation a été prise en compte par les autorités qui prévoient, dans le cadre d'un plan d'action de quatre ans pour le développement de la microfinance au Mali, la mise en place de mesures incitatives destinées à faciliter l'implantation de SFD dans les régions peu pourvues.

Ce BIM reprend les éléments présentés dans :

« Banque de Données sur les Systèmes Financiers Décentralisés, 1998 : Mali », PASMEC/MRDM-BCEAO/BIT, Dakar, novembre 1999.

Les Banques de Données sont disponibles auprès des Agences Nationales de la BCEAO (Service du Crédit), du projet localisé à Dakar et au niveau du siège du BIT à Genève. Elles sont vendues à un prix de 10.000 F CFA ou 100 FF l'unité.

Pour toute commande, adresser un message à pasmec@telecomplus.sn <<mailto:pasmec@telecomplus.sn>> ou mrdm@sentoo.sn <<mailto:mrdm@sentoo.sn>>

Le PASMEC, Programme d'Appui aux Structures Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit, est mis en œuvre par le BIT et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) depuis 1992, et financé par le Royaume de Norvège. Le programme est basé à Dakar (Sénégal), au sein de la BCEAO. Depuis le 1^{er} août 1999, le PASMEC est intégré dans la Mission pour la Réglementation et le Développement de la Microfinance (MRDM), mission spécifique créée par le Gouverneur de la BCEAO en vue d'appuyer le développement du secteur de la microfinance dans les pays de l'UMOA ainsi que le financement des PME et de l'artisanat.

Luc Vandeweerd est coordonnateur du PASMEC.